

Niort, le 13 mars 2007

Médiateur de la République
7, rue Saint Florentin
PARIS 75008

A l'attention de M. le Médiateur de la République,
Monsieur Jean-Paul DELEVOYE

GPG/FD/130301

Monsieur le Médiateur de la République,

Dans le cadre de la décision du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de sanctionner les directeurs d'école ayant manifesté leur mécontentement en faisant grève en réaction aux conditions d'exercice de leur tâche administrative, le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (SNU IPP FSU 79) m'a demandée de vous saisir.

Je vous adresse ci-joint le courrier du SNU IPP FSU 79 par lequel il dénonce l'injustice des sanctions dont sont victimes 38 directrices et directeurs d'école du Département des Deux-Sèvres.

Vous remerciant de bien vouloir instruire ce dossier en vue de régler ce litige sur les conditions mêmes des sanctions infligées, je vous prie d'accepter, Monsieur le Médiateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD